

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ la radiation au RCS

Ce que doit contenir votre dossier

- ▶ [pouvoir](#) du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS

Rappel

Il convient de nous indiquer :

- ▶ l'adresse de l'établissement et le n° SIRET
- ▶ la date de fermeture de l'établissement,
- ▶ la destination du fonds : supprimé, vendu, donné en location-gérance ou autre.